

Question orale n°19.465 transformée en question écrite de Madame Valérie Warzee-Caverenne à Madame Annemie TURTELBOOM, Ministre de la Justice, concernant les arnaques annuaires dont sont victimes les indépendants et PME

QUESTION :

Un article de « Union et Action » du mois de mars 2013 évoquait le fait que les arnaques aux annuaires internet sont un fléau pour les professionnels. La technique est toujours à peu près la même. Un fax est envoyé pour "vérifier les données". La personne qui le complète, le signe et l'envoie s'expose à un harcèlement téléphonique. Il est en effet écrit sur le fax, en tout petits caractères, qu'il s'agit d'un contrat, généralement de trois ans et d'un millier d'euros par année, pour figurer sur un site web à peu près introuvable et sans le moindre intérêt.

Pour attirer l'attention sur le phénomène, le SPF Économie belge a envoyé au printemps 10.000 fax avec une fausse escroquerie. En 2009, l'Université de Rotterdam a mené la seule étude du genre auprès des indépendants néerlandais et a estimé les montants payés à 400 millions d'euros. C'est une somme soutirée à l'économie et donnée à de véritables bandits. Interpol soupçonne les sociétés qui se trouvent derrière ces arnaques aux annuaires d'être les banquiers de la criminalité. La fortune soutirée aux entrepreneurs serait investie dans les trafics en tous genres.

- Pouvez-vous nous dire comment s'organise la collaboration entre votre département et celui du SF Economie pour lutter contre ces escrocs ?
- Avez-vous connaissance de personne ou société condamnée pour de telles pratiques ces 5 dernières années ?

Nous savons qu'une loi a été votée imposant d'indiquer en caractères gras et "les plus grands du document" qu'il s'agit d'un contrat et en donner le prix. Dans l'article évoqué ci-dessus, nous apprenions qu'elle n'a rien changé car les plaintes sont classées non prioritaires. Un dossier au fond traîne depuis des années au tribunal d'Eupen (l'escroc est allemand et a demandé la procédure dans sa langue).

- J'aurais aimé connaître votre position quant à ces déclarations et les moyens dont dispose votre département pour lutter de manière efficace contre ce problème qui fait perdre beaucoup d'argent aux victimes ?

Je note par ailleurs que le Benelux veut montrer l'exemple. Il a initié une concertation avec les ministères de la Justice, des Affaires économiques et des Indépendants des trois pays en lançant une enquête visant à estimer le préjudice économique causé par les escrocs et en particulier les éditeurs d'annuaires professionnels bidon.

- Pourriez-vous nous en dire plus concernant cette enquête ? Notamment ce qui concerne sa méthodologie, son panel de personnes ou de structures interrogées, son timing....

REPONSE :

Sur le plan de la prévention de ces escroqueries, le SPF Economie mène effectivement des campagnes d'information ainsi que les associations et fédérations professionnelles, ce qui s'avère extrêmement important.

Le Parquet près la Cour d'appel de Bruxelles signale aussi l'existence d'une ordonnance récente de non-lieu prononcée dans un tel dossier le 23 avril 2013, par la chambre du conseil du tribunal de première instance de Bruxelles. Le parquet a interjeté appel contre cette ordonnance. Il s'agit de dossiers complexes qui se situent à la frontière entre le droit pénal et le droit civil. Il faut donc dans chaque procédure, mettre en exergue les éléments constitutifs des manœuvres frauduleuses établissant la prévention d'escroquerie.

A Louvain, aucune décision n'a été rendue à cet égard ces 5 dernières années.

A Liège, la plupart de ces dossiers sont classés sans suite à.

En revanche, le parquet de Nivelles connaît actuellement deux dossiers importants concernant cette problématique. L'un (ouvert en 2009) concerne environ 330 plaintes et est encore en information. Il implique une société belge liée à un groupe allemand. Le second dossier (ouvert en 2008) impliquait une société de droit suisse et a fait l'objet d'une dénonciation aux autorités helvétiques en 2009. Vu le délai imparti, les parquets généraux d'Anvers, Gand et Mons n'ont pas été en mesure de répondre de manière complète à cette question.

Annemie TURTELBOOM